

### SÉANCE DU 20 MARS 2023

**Présents** : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

**Absent excusé** : Monsieur Christian WILS.

### **23 - 12 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Considérant que la trésorerie du CCAS n'est pas suffisante pour assurer sereinement le paiement des salaires et charges chaque mois,

Considérant que l'ouverture d'une ligne de trésorerie apporte une solution à cette situation récurrente, car elle permet d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet,

Considérant l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes, dans les conditions ci-après indiquées ,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charentes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » (LTI) aux conditions suivantes :**

Montant : 100 000€	Durée : 12 mois à compter du 20/03/2023
Taux d'intérêt : € STER (Euro Short Term Rate) + marge de 0,50 %	
Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office	Base de calcul des intérêts: Exact/360
Process de traitement: - tirage: crédit d'office - remboursement: débit d'office	Demande de tirage et remboursement : Aucun montant minimum, accès sécurisé chaque jour ouvré - horaire de saisie 7 h – 21 h
Frais de dossier : néant	Commission de mouvement : néant
Commission d'engagement : 350 € prélevée en une seule fois	Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours moyen périodicité identiques aux intérêts.

**- d'autoriser le Président du CCAS à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.**

Ainsi fait et délibéré à Orthez,  
le 20 mars 2023



Le Maire d'Orthez  
Président du CCAS  
**Emmanuel HANON**